ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'Education nationale des Alpes-Maritimes

DISPONIBILITE DE DROIT/CONGE PARENTAL

ANNEE SCOLAIRE 2027/2028

Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié

A retourner à votre circonscription qui la transmettra à la DSDEN des Alpes-Maritimes, bureau de la DIPE II
(sauf cas de renouvellement de disponibilité : envoyer directement la demande à ia06-dipe2@ac-nice.fr)

Avant le 8 janvier 2027 ou dans les délais réglementaires : 2 mois avant le début du congé parental (1 mois si renouvellement) et 3 mois pour une disponibilité

Je soussigné(e) : Nom d'usage.....Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....Adresse électronique.....@.....

Affecté(e) sur un poste ☐ définitif ☐ provisoire ☐ sans poste

Sollicite pour l'année 2027/2028 (effet au 1er septembre 2027)

❑ **DISPONIBILITE** ❑ **1ère demande** ❑ **Renouvellement**

ne cocher « renouvellement » que si une 1ère demande vous a déjà été accordée **pour le même motif**

➢ **une disponibilité de droit**

❑ Pour élever un enfant âgé de moins de douze ans et né le .....(joindre copie du livret de famille)
❑ Pour suivre le conjoint (joindre attestation de son employeur ; PACS ou livret de famille ; tout document administratif prouvant 1 communauté de vie tel que la taxe d'habitation, la feuille d'imposition, une facture EDF...)
❑ Pour donner des soins à un conjoint, enfant ou ascendant atteint d'une maladie grave ou d'un handicap (joindre livret de famille, certificats médicaux)
❑ Pour exercer un mandat d'élu local (joindre mandat)

➢ **une disponibilité sur autorisation, accordée sous réserve des nécessités de service**

❑ Pour convenances personnelles (joindre courrier et justificatif) – 10 ans maximum
❑ Pour création d'entreprise (joindre extrait du registre du commerce) – 2 ans maximum
❑ Pour études ou recherches (joindre certificat d'inscription) – 6 ans maximum

❑ Je m'engage à fournir les pièces justificatives correspondant à ma demande.

J'ai pris acte que :

❑ je perdais mon affectation.
❑ je perdais mes droits à rémunération et retraite.
❑ cette demande étant valable uniquement pour l'année scolaire 2027/2028, je devrais soit effectuer une demande de réintégration soit une demande de renouvellement de disponibilité pour l'année scolaire suivante.

❑ **CONGE PARENTAL** ❑ **1ère demande** ❑ **Renouvellement**

➢ **un congé parental d'une durée de.....mois à compter du.....**
pour un enfant âgé de moins de 3 ans ou adopté il y a moins de 3 ans et né le.....
(fournir l'acte de naissance ou la déclaration de grossesse ou le certificat d'adoption)
Cette demande est valable pour une période de 2 mois au minimum et 6 mois au maximum.
Une prolongation devra impérativement faire l'objet d'une demande de renouvellement.

❑ **J'ai pris acte que dans l'hypothèse où j'opterai pour une réintégration en cours d'année scolaire, je serai provisoirement affecté(e) sur un poste vacant au moment de ma reprise d'activité.**

un renouvellement doit obligatoirement suivre une première demande

Avez- vous fait une demande de congé de formation professionnelle ? ☐ OUI ☐ NON
Avez-vous demandé une mutation pour un autre département ? ☐ OUI ☐ NON

Les personnels placés en position de disponibilité doivent, dans l'hypothèse où leur demande de mutation est satisfaite, demander leur réintégration auprès de leur département d'origine afin de pouvoir intégrer le nouveau département.

Date et signature de l'intéressé(e) **Visa de l'IEN de la circonscription**